

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Connaissance de la Suisse, par Olivier Reverdin. Editions de l'Office suisse d'expansion commerciale. – Dans cet ouvrage richement illustré, d'une centaine de pages, l'auteur présente une excellente étude de la Suisse, à la lumière de son histoire. Mais la seconde partie, consacrée aux différents aspects de la Suisse contemporaine, vaut bien la première. Quand il disserte de la démocratie directe, du gouvernement collégial ou du fédéralisme, Olivier Reverdin sait de quoi il parle. Non pas seulement parce qu'il fut conseiller national, mais surtout durant quelques années correspondant de la Ville fédérale au *Journal de Genève*. Il fut en effet de ces esprits ouverts de la presse bourgeoise qui osèrent même se risquer dans les congrès de l'Union syndicale suisse ou des fédérations affiliées.

Les observations de l'auteur sur le fameux «compromis helvétique», sont pertinentes. C'est encore et toujours le meilleur moyen de réunir une majorité stable. Cela n'est pas toujours facile, compte tenu de la diversité des langues, des confessions ou des opinions! Peut-être même que la définition que donne l'auteur du compromis, «une forme supérieure de la tolérance et du respect des minorités», n'est-elle pas si excessive qu'on pourrait le croire au premier abord.

Parmi les petits maîtres qui souffrent, se morfondent, désespèrent et se lamentent en cette période de haute conjoncture et d'élévation constante des niveaux de vie, quelques-uns dénonceront peut-être avec véhémence le tableau idyllique de la sécurité sociale suisse, une des moins étatisées en effet. Nous ajouterions même des plus morcelées, ce qui n'est après tout pas forcément un avantage.

Au lieu de chercher une vaine chicane à l'auteur, apprécions plutôt ce passage:

«Il existe en Suisse un réseau de plus de 1000 conventions collectives de travail, qui sont périodiquement amendées et révisées. Syndicats ouvriers et patronaux négocient donc de manière presque permanente et se considèrent comme des partenaires égaux. Le succès de ce système est attesté par le fait qu'au cours des années 1961, 1962 et 1963, il n'y a eu, en tout et pour tout, qu'une seule grève en Suisse, limitée aux plâtriers-peintres de Zurich! Dans la métallurgie, la paix du travail, instituée contractuellement, règne depuis vingt-cinq ans. Tous les conflits, toutes les difficultés ont été réglés par voie de pourparlers et d'accords.»

Voilà une image qui répond assez bien à la réalité. La négociation collective, la conciliation et l'arbitrage sont des conquêtes dont les syndicats peuvent être fiers. Tant pis, si les nouvelles méthodes de réglementation des rapports du travail ne sont plus aussi spectaculaires que naguère. L'essentiel est qu'elles soient du moins aussi efficaces. A ce point de vue tout spécialement, les nouvelles expériences sont concluantes.

Resterait maintenant à construire entre partenaires sociaux les fameuses communautés professionnelles pour lesquelles l'auteur et quelques-uns de ses audacieux confrères s'entremirent il y a un quart de siècle, en compagnie de valeureux secrétaires syndicaux.

Toute réflexion faite, les fossoyeurs du postulat René Robert n'avaient peut-être pas tout à fait tort: Rien n'empêche en effet les partenaires contractuels d'assurer mieux et de façon durable la paix du travail sur les bases du droit privé. J.M.